

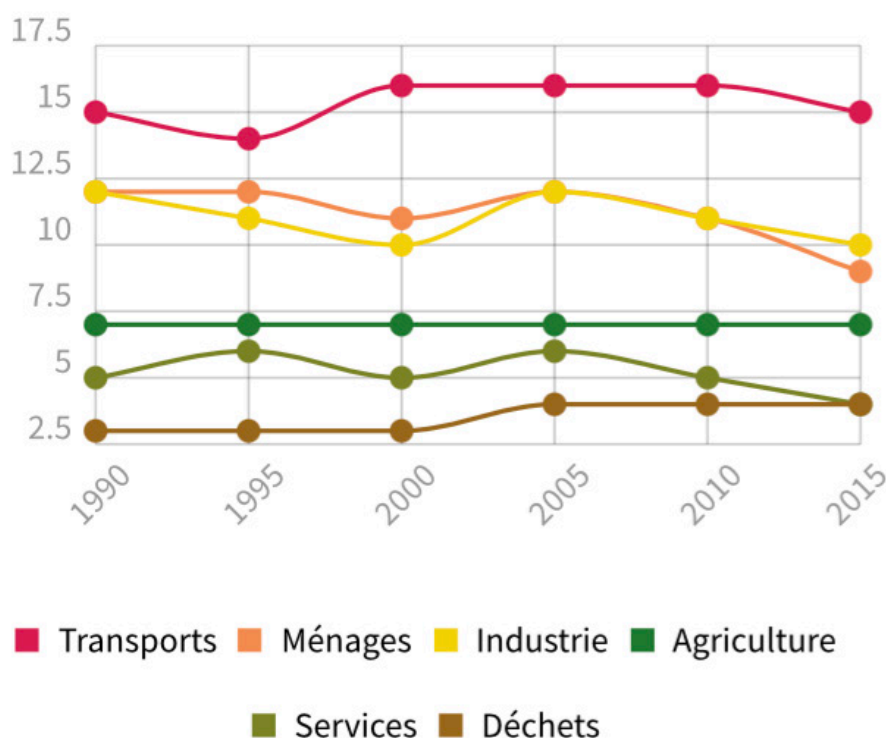
Mesure 13

Décréter un moratoire sur le développement des infrastructures routières

Problématique

En Suisse, les transports sont le premier ennemi du climat. Ils produisent 33% des gaz à effet de serre, sans compter le trafic aérien international en partance de la Suisse. Les coûts qui en résultent pour l'environnement, la société, et les générations futures sont énormes.

Les Suisses et les Suissesses sont très mobiles : en moyenne, nous parcourons chaque jour 36.8 kilomètres, dont deux tiers en voiture. Près de 80% des ménages suisses possèdent en effet un véhicule particulier. Ainsi, les transports sont le premier émetteur de gaz à effet de serre en Suisse. Environ un tiers de ces émissions proviennent des transports, dont deux tiers sont à imputer aux voitures privées.



Emission de gaz à effet de serre par secteur en million de tonnes CO2 équivalent. Source : www.wwf.ch

Situation dans le Canton de Fribourg

La situation est encore plus dramatique dans notre canton. Selon le microrecensement 2015, avec une distance journalière moyenne de 45.6 km et une part modale du trafic individuel motorisé de 74.2% de la distance journalière, Fribourg se retrouve parmi les cantons avec les valeurs les plus hautes. La majorité des déplacements sont liés aux loisirs (40%) et au travail (24%).

Dans ce cadre, il est inconcevable que l'État de Fribourg envisage d'investir massivement dans le développement des infrastructures routières :

- Marly – Matran : un projet pharaonique qui devrait coûter bien plus de 300 millions pour construire 4 ponts au-dessus d'une zone protégée d'importance cantonale, avec une solution cyclable de seconde zone et aucun transport public, alors même que les flux de circulation actuel ne justifient absolument pas la construction de cette route.
- Les routes de contournement de Romont, Kerzers/Chiètres et Prez-vers-Noréaz.

Revendications des ONG

L'État de Fribourg :

- Gèle immédiatement le développement des infrastructures routières, y compris les constructions prévues par l'Office fédéral des routes (OFROU) et délivre un message clair de volonté de transfert modal, notamment au travers de sa nouvelle Loi sur la mobilité.
- Investit les sommes prévues pour la route dans les mobilités alternatives de la façon suivante :
 - » L'État lance des études pour estimer les investissements nécessaires pour offrir aux habitants, collaborateurs et visiteurs les infrastructures de mobilités alternatives et multimodales : stationnements, cheminements piétons, pistes cyclables, transports publics.
 - » L'État soutient les communes dans la réalisation de ces infrastructures.
 - » L'État investit dans le développement de l'offre des transports publics.